



TARIFS DES PRESTATIONS

BASE de Calcul des Honoraires Proportionnels					
Série A : (LOCATION)					
tranche I				Hors T.V.A.	T.T.C.
Euros	de	0	à	3050.00	2.20% 2.64%
tranche II					
Euros	de	3051.00	à	6100.00	1.65% 1.98%
tranche III					
Euros	de	6101.00	à	17000.00	1.10% 1.32%
tranche IV					
Euros	à partir de	17000.00			0.55% 0.66%
Série B (VENTE) :					
tranche I				Hors T.V.A.	T.T.C.
Euros	Forfait, prix inférieur à	8 001 €		1120.00	1344.00
tranche II					
Euros	de	8001.00	à	25000.00	8.00% 9.60%
tranche III					
Euros	de	25001.00	à	65000.00	6.00% 7.20%
tranche IV					
Euros	à partir de	65001.00			5.00% 6.00%
VACATION					
Euros				Hors T.V.A.	T.T.C.
				108.00 €	129.60 €

Valeur au 7 septembre 2018

(1) à charge du vendeur sauf convention contraire
(2) Honoraires partagés à part égale entre propriétaires et locataires sauf convention contraire
(3) Honoraires partagés à part égale entre propriétaires et locataires avec un plafond pour le locataire égale à 0,075% de la surface dite "loi BOUTIN" du logement.
(4) Honoraires partagés à part égale entre propriétaires et locataires avec un plafond pour le locataire égale à 0,075% de la surface dite "loi BOUTIN" du logement.
(5) à charge du propriétaire

(Taux TVA en vigueur : 20 %)

A) HONORAIRES DE NEGOCIATION

- VENTE D'IMMEUBLES (1), (comprenant la rédaction des actes S.S.P.) :

D'HABITATION	SERIE B	COEFFICIENT :	1
PROFESSIONNEL OU COMMERCIAL	SERIE B	COEFFICIENT :	1.2
(pour cession de fonds de commerce ou droit au bail)		COEFFICIENT :	1.5
- LOCATION D'IMMEUBLES, (Hors rédaction des actes S.S.P.) :			
D'HABITATION (5) calculé sur 3 ans de loyer :	HONORAIRE "REDACTION BAIL" H.T.	COEFFICIENT :	1
PROFESSIONNEL, COMMERCIAL OU DE DROIT COMMUN (2) calculé sur la durée effective du bail avec une durée minimum de 6 ans	SERIE A	COEFFICIENT :	2

B) REDACTION ACTES - DIVERS

HABITATION

Série I (3)

- Rédaction bail, calculé sur 3 ans de loyer TTC :

- Visite du logement forfait TTC MAISON : 108.00 € APPARTEMENT : 90.00 €

- Frais de déplacement forfait TTC

Zone 1 : LAON intramuros = 0,00 € Zone 2 : jusqu'à 15 km de LAON = 24,00 € Zone 3 : plus de 15 km de LAON = 42,00 €

- Constitution dossier locatif TTC

Série II (4)

- Etat des lieux forfait suivant type de logement * TTC

studio à T2 : 114,00 € T3 à T4 : 162,00 € T5 et plus : 204,00 € * Majoration de 25 % si maison

- Frais de déplacement forfait TTC

Zone 1 : LAON intramuros = 0,00 € Zone 2 : jusqu'à 15 km de LAON = 24,00 € Zone 3 : plus de 15 km de LAON = 42,00 €

GARAGE-PARKING : FORFAIT 78 Euros TTC (2)

PROFESSIONNEL OU COMMERCIAL DROIT COMMUN (2)

- Rédaction bail, calculé sur la durée effective du bail avec une durée minimum de 6 ans , TTC :

- Forfait Etat des lieux (selon la surface du lot), TTC : inférieure à 250 m² : 204 € à partir de 250 m² : SUR DEVIS

- Forfait papeterie :

AUTRES ACTES (CESSION FONDS, GERANCE, SOCIETE, PRÊT, ETC) : SUR DEVIS 1 VACATION

C) EXPERTISE

D) GESTION D'IMMEUBLE

Sur toutes les recettes et dépenses (dont travaux réalisés sous la direction d'ARIANE SAS), taux

Frais mensuels fixes, par lot principal géré et non vacant

Frais mensuels fixes, par lot principal géré et non vacant, avec gestion "garantie des loyers"

Frais de Constitution de dossier, par bien géré

Frais de Clôture et d'archivage, par bien géré

Frais d'envoi de quittances (hors locaux à usage d'habitation)

Déclaration de Sinistre près des compagnies d'assurances

Assistance à expertise suite à déclaration de sinistre

Déclaration de TVA, assistance juridique SCI (A.G.O. annuelle)

Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO), si travaux supérieurs à 6500 € mais inférieurs à 25 000 €

Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO), si travaux supérieurs à 25 000 € mais inférieurs à 60 000 €

Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO), si travaux supérieurs à 60 000 € mais inférieurs à 100 000 €

Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO), si travaux supérieurs à 100 000 €

Demande de Subvention sur travaux auprès de l'A.N.A.H.

Mise en place d'une convention fiscale près de l'A.N.A.H.

E) SYNDICAT DE COPROPRITE

Sur proposition et à valider par assemblée générale des copropriétaires

Dossier d'information loi ALUR (article 54 et suivants, nouvel L 721-2 du CCH)

(RECAPITULATIF DES PIÈCES A ANNEXER A L'AVANT-CONTRAT)

F) DIVERS

Demande de certificat d'urbanisme

Demande de subvention (par logement concerné)

Formalités administratives :

Hors TVA T.T.C.

6.50% 7.80%

8.62 € 10.34 €

10.20 € 12.24 €

1 VACATION

1 VACATION par lot principal géré dans le mandat

0.83 € 1.00 €

1 VACATION

1 VACATION

3 VACATIONS

5 VACATIONS

8 VACATIONS

10 VACATIONS

SUR DEVIS

4 VACATIONS

1 VACATION

2 VACATIONS

3 VACATIONS

4 VACATIONS

1 VACATION (par Formalité accomplie)

